



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

langues régionales

Question écrite n° 112019

Texte de la question

M. Marc Dolez demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui indiquer s'il entend prendre des dispositions pour assurer la reconnaissance du patois du Nord, « l'parlache de ch'Nord ».

Texte de la réponse

L'État reconnaît le patrimoine linguistique national dans son ensemble, préalablement à toute question de dénomination. Pour ce qui concerne les parlers du Nord, qui relèvent du domaine d'oïl, ils sont considérés au ministère de la culture et de la communication comme une composante du picard, qui couvre l'essentiel de la Picardie, le Pas-de-Calais, le département du Nord, à l'exception de la zone flamande, et une partie de la Belgique francophone. Les appellations plus précises pour désigner les variantes locales ont naturellement leur légitimité. Le terme de patois, d'usage courant en domaine d'oïl mais sans validité scientifique, n'est pas employé en contexte officiel. Comme les autres langues de France, le picard, sous quelque appellation qu'on le désigne, est justiciable de la politique de valorisation que le ministère de la culture et de la communication mène depuis plusieurs années autour de quelques objectifs prioritaires : aide à l'édition sur et dans les langues concernées, observation des pratiques linguistiques, soutien à l'animation culturelle et à la création originale dans le champ du spectacle vivant, ancrage des langues régionales dans la modernité à travers l'Internet et les nouvelles techniques. Le principe directeur de cette action est l'encouragement au plurilinguisme.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112019

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6743

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8812